

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 19 |
| Conseillers présents : | 19 |
| Conseillers votants : | 19 |

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 mai 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mil dix huit, le quinze mai, le
Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT
C. LEJEUNE S. MOTTIER G. BILLARD G.
FICHARD B. De PROYART A. MEYRIER
M. DENERVAUD M. MONTANES A.
CHEVRON F. ZANNI F. BRILL J. ARNOUX
R. CHAMPEAU S. BRUNET P. RACINE -
FREIXENET M. CORBOZ S.**

Est élu secrétaire de la séance : MONTANES A.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 MAI 2018**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 avril 2018.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Les commissions finances et associations se sont réunies le 07 mai 2018 pour examiner les 45 dossiers de demandes de subventions. 31 dossiers ont été retenus.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux sociétés et organismes d'intérêt général et local en 2018 :

| Associations | 2018 |
|---|-------------|
| Amicale Sapeurs Pompiers Chens | 1300 |
| Anciens AFN Chens | 300 |
| Ass Familles Rurales Douvaine | 550 |
| Ass LAC | 200 |
| Ass Douceur de Vivre EHPAD Bons | 50 |
| Ass du Morillon | 50 |
| Ass Parent Enfant Inadapté Thonon/Chablais-APEI | 50 |
| Ass Parent Enfant Inadapté Aix les Bains-APEI | 50 |
| Ass Parents d'Eleves - APE Chens | 4000 |

| | |
|---|--------|
| Ass vétérans Foot Chens | 1000 |
| Banque Alimentaire de la Haute Savoie | 280 |
| CARCAJOU Douvaine | 300 |
| Centre Léon Bérard Recherche contre le cancer | 50 |
| Délégation Départ Education Nationale - DDEN | 50 |
| Ecole catholique d'apprentissage par l'automobile | 160 |
| Ecole Privée Saint François Douvaine | 800 |
| Groupement du Chablais lutte contre la grêle | 70 |
| Léman Aviron Club | 500 |
| Maison Familiale Rurale de Saint André le Gaz | 80 |
| Maison Familiale Rurale de Cranves Sales | 160 |
| MJC Douvaine | 3004.8 |
| Mutuelle Prévoyance Pers Communal MUTAME | 351 |
| Prévention Routière | 100 |
| Rugby Club de Thonon Chablais Léman | 100 |
| Scouts et guides de France | 50 |
| Secours catholique | 100 |
| Vallons de l'Hermance | 300 |

Monsieur Jérôme TRONCHON, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

| | |
|--|-----|
| Ass Art et Culture - Granges de Servette | 600 |
|--|-----|

Madame Françoise ZANNI, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

| | |
|------------------------|-----|
| Panier Relais Douvaine | 650 |
|------------------------|-----|

Monsieur Angel MONTANES, membre de l'association, n'a pas participé au vote.

| | |
|---------------------|------|
| FC Léman Presqu'île | 4000 |
|---------------------|------|

Monsieur Gilles BILLARD, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

| | |
|------------|------|
| Chens'Anim | 2000 |
|------------|------|

Monsieur Pierre BRUNET interroge Madame le Maire sur l'existence de l'association du Vallon de l'Hermance. La subvention allouée est utilisée au nettoyage des berges lorsque des arbres tombent. Les scouts et employés communaux d'Hermance effectuent un entretien régulier.

Pour répondre à Monsieur Pierre BRUNET, la subvention allouée à la maison familiale de Saint André le Gaz concerne la scolarisation de deux enfants de la Commune.

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS NECESSAIRES A LA REALISATION DU TERRAIN MULTISPORTS : DELIBERATION MODIFICATIVE :

Monsieur Aubert De PROYART quitte la séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 10 janvier 2017 décidant d'approuver la nécessité d'acquérir des parcelles au lieu-dit «sur les

Crêts» pour la réalisation d'un terrain multisports. Cette délibération prévoyait que l'offre d'indemnité aux propriétaires était fixée à 30 € le mètre carré, selon l'estimation de France Domaine. Cette estimation avait une validité d'un an.

Afin de ne pas retarder la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et en l'absence d'une nouvelle estimation, Madame le Maire propose de modifier la délibération, sans indication de prix.

Monsieur Joël BRILL demande si nous connaissons le nouveau prix. Madame le Maire attend l'information de l'administration. Il sera proposé au conseil pour acceptation. Si le prix était trop élevé, la Commune aura toujours la possibilité de se désister dans la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

Monsieur Bernard FICHARD revient sur ce sujet en exprimant l'importance de maintenir ce projet, initialement voté par le conseil municipal et faisant partie du programme électoral. Il n'imagine pas que l'on puisse revenir sur cette décision. Il persiste à penser que nous pouvons encore négocier le prix à la baisse avec les pouvoirs publics et que de revenir à un projet au centre du village serait une très mauvaise idée.

Certes, le budget est réduit par les projets réalisés de la nouvelle mairie et de la restructuration-extension du groupe scolaire, et il faudra être attentif à la conduite à tenir financièrement dans les prochaines années

Monsieur Joël BRILL confirme qu'il s'agissait bien d'un projet de l'équipe municipale mais qu'elle ignorait à l'époque le coût de l'investissement. Il répond que le prix global du projet semblait bien élevé à l'origine pour certains élus et s'étonne que malgré le risque d'augmentation notamment du prix des parcelles à acquérir, cela n'interpelle personne.

Madame le Maire répond que le risque existe, certes, mais que quoi qu'il arrive, nous n'aurons pas le choix car un bassin de rétention est prévu dans la révision du Plan Local d'urbanisme et acté par le schéma des eaux pluviales au centre du village, sur le terrain actuel, nous y obligeant.

Angel MONTANES rétorque qu'étant initiateur de ce projet de stade, il craint de devenir demain le fossoyeur du club de foot, notamment avec ces derniers arguments de Madame le Maire, non acceptables à ce stade. Malgré son scepticisme, Il adhère toujours à l'idée de maintenir le projet actuel, mais dans la limite du raisonnable, en espérant toujours recevoir des autorités, grâce aux efforts de Madame le Maire à qui il renouvelle sa confiance, de bonnes nouvelles quant à la nouvelle estimation des terrains.

En revanche, si le prix du terrain devait être trop réévalué, il proposera de revenir à un nouveau projet moins onéreux, en maintenant et rénovant le stade au centre du village, et en revoyant toutes les ambitions à la baisse. Le choix existe toujours, il s'agit juste d'une volonté politique.

Monsieur Joël BRILL ajoute qu'une économie de plus d'un million pourrait être réalisée en revenant au projet du centre village. Monsieur Angel MONTANES relativise car il existe un demi-million seulement de différence entre les deux projets. Le surcoût de

600 000 € provient de l'acquisition des parcelles et que c'est un investissement nécessaire pour mener à bien l'opération.

Monsieur Bernard FICHARD regrette d'avoir relancé ce débat et propose de revenir sur ce sujet une fois que la procédure de Déclaration d'Utilité Publique aura avancé et que nous aurons toutes les informations.

Monsieur Joël BRILL revient sur la nécessité de réaliser une dalle béton pour garantir la stabilité de l'équipement, liée à la nature du sol en remblais. Madame le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une dalle béton mais d'un procédé en pulvérisé, mélangé avec de la terre. Monsieur Angel MONTANES précise que le terme exact est un «liant hydraulique», recommandé par le maître d'oeuvre. Il est constitué de terre, de ciment, le tout arrosé sur 35cm permettant en effet d'éviter tout risque d'affaissement et de garantir la stabilité.

Pour clore le débat, Monsieur Angel MONTANES continue de penser que c'est le meilleur projet à ce jour, et que nous nous accordons tous sur le fait qu'il faut aller au bout de l'initiative.

Au terme d'un long débat, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, quatre abstentions (MONTANES A, RACINE-FREIXENET M, CORBOZ S, BRUNET P) et une voix contre (BRILL J), demande à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie l'organisation d'une enquête publique conjointe de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et Parcellaire préalable à expropriation.

AMENAGEMENT DU SITE DE TOUGUES : APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION DEMISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel à projet a été lancé sur le bâtiment «Pechiney». Deux candidats seulement ont répondu à cet appel à projet.

Parallèlement, Madame le Maire propose de mandater le CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'Environnement) pour accompagner la Commune dans sa réflexion sur l'aménagement du site de Tougues en vue de la réorganisation de l'accueil des activités nautiques.

Dans un premier temps, le CAUE établira un bilan fonctionnel des équipements existants, puis précisera la nature des besoins à satisfaire, en concertation avec les utilisateurs, afin de définir le programme architectural de cette opération. Le CAUE évaluera ensuite l'opportunité et la faisabilité de différents scénarios d'aménagement du site. Sur la base des orientations arrêtées par le Conseil Municipal, le CAUE pourra évaluer la part de l'enveloppe financière prévisionnelle qui sera à affecter aux travaux.

Une contribution volontaire de 5 200 € au titre d'une contribution générale de l'activité du CAUE est versée par la collectivité.

Monsieur Samuel CORBOZ craint que le développement des activités sur ce site soit préjudiciable au secteur (roselières avec application de l'arrêté Biotope, site Natura 2000).

Il souligne l'importance du budget pour la réhabilitation du bâtiment Pechiney si la commune devait le supporter.

Madame le Maire précise que les éventuels travaux qui en découleront ne seront pas financés par la Commune.

Monsieur Samuel CORBOZ ajoute que par le passé, le financement de certains équipements avait largement dépassé les prévisions, en rappelant l'exemple de la salle «l'Otrement». Monsieur Bernard FICHARD s'oppose à ces propos, en précisant que ce fut un bon investissement très utile et apprécié aujourd'hui, et que si le budget a été dépassé, ce fut notamment suite aux modifications apportées par la précédente municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mission d'accompagnement au maître d'ouvrage avec le CAUE.

VOIE VERTE – 2^{ème} TRANCHE : AUTORISATION A SOLLICITER UNE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION «THONON AGGLOMERATION» ET A L'ETAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT :

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 11 octobre 2016 approuvant le projet d'aménagement d'une voie verte, de l'Agès au chemin de Sous-Cusy (2ème tranche) pour un montant 1 316 249.55 €HT, dépense imputable au compte 2315 du budget.

Afin de mener à bien ce projet et de compléter sa délibération du 11 octobre 2016, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat et de la Communauté d'agglomération «Thonon Agglomération».

ACCEPTATION D'UN DON DU FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de dissolution de l'association Foyer des Jeunes et d'Education Populaire en date du 02 février 2018.

Suite à cette dissolution, le comité a décidé de verser la somme de 17 831.41 € à la Commune, à destination des enfants, en particuliers de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don du Foyer des jeunes et d'Education Populaire pour un montant de 17 831.41 €.

REMBOURSEMENT D'ASSURANCE SUITE A SINISTRE SUR LE TRACTEUR RENAULT :

Madame le Maire informe le conseil du sinistre survenu sur le 06 février 2017 sur le tracteur RENAULT. Les travaux de réparation se sont élevés à 709.31 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le montant du remboursement d'assurance s'élevant à 668.50 €.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le montant du remboursement d'assurance s'élevant à 668.50 €.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Commission Multi accueil «Sucre d'Orge» le 20 avril 2018 : La commission a attribué les deux places temps plein réservées à la Commune. L'attribution a été faite en respectant le critère prioritaire des parents travaillant en France.

Madame Françoise ZANNI ajoute que la Commune aura peut-être la possibilité d'obtenir une 3^{ème} place.

Pour information, la directrice de la crèche «Loucalé» est très satisfaite du bon fonctionnement de l'établissement, avec essentiellement des familles chensinoises. Contrairement aux idées reçues, la crèche est accessible à tous grâce à la prise en charge de la Caisse d'Allocations Familiales.

- SIAC le 03 mai 2018 : Monsieur Bernard FICHARD reprend tous les points abordés à cette séance :

L'enquête publique pour la liaison routière Machilly-Thonon sera ouverte du 4 juin 2018 au 13 juillet 2018.

Le dossier sera consultable dans les mairies concernées par le tracé et sur internet. Toute la population est invitée à formuler ses observations.

Le Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) Thonon- Veigy est remis en cause, faute de crédits.

Le CEVA devrait être en service en 2019-2020.

Toutes les initiatives de transports classés «Mobilité douce» qui limitent la circulation routière sont vivement encouragées.

Géopark : la Communauté d'Agglomération «Thonon Agglomération» va être membre du géopark européen.

Désenclavement du Chablais : toutes les infrastructures qui existent s'arrêtent à Thonon et le tronçon Thonon – St Gingolph est très mal desservi, même si le dossier ferroviaire avance peu à peu.

Le contrat des Dranses est en application, même si il coûte cher et qu'il est subventionné à hauteur de 60 %.

L'approbation du SCOT est prévue en 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

- le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe une caution à 500 € pour le prêt des chapiteaux (4 X 8)

aux associations.

- Madame le Maire fait part d'une demande de subvention de l'Association de parents d'élèves du collège du Bas Chablais pour l'achat de livres d'un montant de 139 € (58 X 2.4 €). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde cette subvention.

- Monsieur Angel MONTANES informe le conseil municipal qu'une course pédestre inter-villes est organisée à Excenevex le 2 juin 2018. L'information est arrivée tardivement mais la Commune sera représentée, essentiellement par des membres du FC Léman.

- La «Cagette à roulettes» doit déménager du garage du presbytère. Madame le Maire demande aux conseillers de réfléchir à un autre site.

- L'assemblée générale de l'association panier relais se déroulera le 31 mai 2018. Madame Martine MEYRIER y assistera.

- Madame Missia RACINE-FREIXENET pose le problème de la vitesse excessive entre Vereitre et Verancy. Des contrôles sont régulièrement effectués par la police municipale et devraient dissuader certains automobilistes.

- Monsieur Joël BRILL interroge Madame le Maire sur les mesures envisagées pour compenser la baisse des dotations de l'Etat. Monsieur Jérôme TRONCHON répond que la baisse de la taxe d'habitation attendue devrait être compensée par l'Etat, pour un montant d'environ 150 000 €. Monsieur Bernard FICHARD complète en ajoutant que la part dévolue aux Départements pourrait revenir aux Communes.

Madame le Maire précise que les économies doivent être réalisées sur les dépenses de fonctionnement. Elle rappelle d'ailleurs qu'aucune nouvelle embauche n'est envisagée et que toute suggestion sera étudiée. Les dépenses d'investissement permettent de diminuer le montant du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Monsieur Bernard FICHARD confirme qu'il faut effectivement réaliser des économies en fonctionnement. Les dépenses réalisées en investissement étaient indispensables et profitent à tous.

- Monsieur Joël BRILL propose d'organiser une réunion avec les commerçants qui souhaitent être mieux informés sur le développement et les projets de la Commune.

Monsieur Bernard FICHARD pense que cette proposition peut être envisageable.

Madame le Maire tient à souligner sa présence quotidienne en Mairie et qu'elle n'a jamais été sollicitée par ces derniers. Chaque commerçant qui a souhaité la rencontrer a été reçu (épiciers et restaurateurs).

- Monsieur Samuel CORBOZ fait remarquer que l'éclairage public devant la nouvelle mairie est vétuste et nécessiterait d'être adapté aux nouveaux aménagements. Monsieur Jérôme TRONCHON répond que l'installation est provisoire et que les travaux sont commandés.

- Monsieur Pierre BRUNET demande aux conseillers de réfléchir à l'utilité du parking réalisé route du lac et du sens unique. Il estime que ces mesures prises sont inutiles eu égard à la fréquentation de cette route. Madame le Maire répond que ces aménagements ont fait l'objet d'une concertation entre élus. Le parking était destiné aux usagers des TPG mais nous constatons que le parking près de l'entreprise FAVRE, pourtant plus éloigné, est davantage utilisé.

LE MAIRE
Pascale MORIAUD